

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 30 juin 2009

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 46
Nombre de Conseillers présents : 37
Nombre de Conseillers présents et représentés : 42
Quorum : 23
Date convocation du Conseil Communautaire : 24/06/09
Date d'affichage de la convocation au siège : 24/06/09
 La séance est ouverte

Le 30 juin de l'année deux mille neuf à 18 h 00
 en l'espace Gilles Pezat à Beautiran

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			GAZEAU Francis (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LIEBAUT JANY Céline (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	18h30			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	18h40à 19h30			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)		M. DANNE	
Philippe DANNE	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. GACHET	
Martine TALABOT	18h25			Philippe NARDI	X		
Jean Michel ALLINCKX	X			Benoist AULANIER	X		
Michel BAQUER	X			Nadine CHENNA	X		
Lionel PEZAT	19h00			Dominique GOURGUES	18h20		
Anne Marie CAUSSE	X			Jean Paul MERCADIE		Mme BUORO 18h30	
Muriel RICHARD	X			Lionel PEYROUT	X		
Philippe BALAYE	X			Pierre VIDAL		M. CLAVERIE	
Michèle BOURROUSSE	X			Pascal BARROUILHET	X		
Catherine SAUNIER	X			David BONIN	X		
Daniel AUZIER	X			Bernard CHEVALIER	X		
Pili DUCOURNEAU			X	Gérard GOUVERNEUR	X		
Christine PERRIN	X			Bernadette PELISSIER	X		
Françoise BETES		M. GARCIA		Jean Michel GACHET	X		
Bertrand MEALLET		M. FAURE		Marylène MAY	18h30		
Sylvie DUFRANC	18h50			Jean Louis PAUQUET	X		
Alexandre LAFFARGUE	19h00			Michèle SOUQUIERE	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AULANIER est élu secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 28 avril 2009 est adopté à l'unanimité

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

le 30 juin 2009

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2009/97	Mise en œuvre d'une politique intercommunale d'accueil de la petite enfance	Adopté à l'unanimité
2009/98	Règlement de fonctionnement des structures d'accueil collectif et familial	Adopté à l'unanimité
2009/99	Tarification des structures d'accueil collectif et familial	Adopté à l'unanimité
2009/100	Commission d'attribution des places en accueil régulier dans les structures collectives et familiales	Adopté à l'unanimité
2009/101	Transfert des personnels petite enfance	Adopté à l'unanimité
2009/102	Tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
2009/103	Rémunération des assistantes maternelles	Adopté à l'unanimité
2009/104	Conventions avec des intervenants spécialisés et pédagogiques	Adopté à l'unanimité
2009/105	Conventions de prestation de service avec les communes pour la restauration des structures multi accueil	Adopté à l'unanimité
2009/106	Vote du budget primitif - budget annexe petite enfance - exercice 2009	Adopté par 38 voix pour et 4 abstentions Mme Dufranc, M Dufranc, M Nardi, M Laffargue
2009/107	Décision modificative n° 1 au budget principal de la CCM	Adopté par 38 voix pour et 4 abstentions Mme Dufranc, M Dufranc, M Nardi, M Laffargue
2009/108	Décision modificative n° 1 au budget annexe du Centre de Ressources	Adopté par 38 voix pour et 4 abstentions Mme Dufranc, M Dufranc, M Nardi, M Laffargue
2009/109	Décision modificative n° 1 au budget annexe Extension du site Montesquieu	Adopté par 38 voix pour et 4 abstentions Mme Dufranc, M Dufranc, M Nardi, M Laffargue

2009/110	Décision modificative n° 1 au budget annexe des ordures ménagères	Adopté par 38 voix pour et 4 abstentions Mme Dufranc, M Dufranc, M Nardi, M Laffargue
2009/111	Nomenclature des marchés publics - recensement des besoins	Adopté à l'unanimité
2009/112	Action sociale en faveur des personnels de la CCM	Non soumis au vote
2009/113	Modalités d'application du temps partiel	Adopté à l'unanimité
2009/114	Création d'une nouvelle déchetterie - avis de principe	Adopté à l'unanimité
2009/115	Marché d'exploitation et de gestion des déchetteries communautaires	Adopté à l'unanimité
2009/116	Collecte de vêtements - partenariat avec le Relais Gironde	Adopté à l'unanimité
2009/117	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets UCTOM année 2008	Non soumis au vote
2009/118	Club environnement	Adopté à l'unanimité
2009/119	Chantier international de jeunes bénévoles	Adopté à l'unanimité
2009/120	Construction du kiosque au château de La Brède - Marché de travaux - Lancement de la procédure	Adopté à l'unanimité
2009/121	ZAE des Pins Verts - Servitude de passage au profit de TIGF	Adopté à l'unanimité
2009/122	ZAE des Pins Verts - Vente d'un lot à la SARL POWER COM	Adopté par 41 voix pour 1 abstention M Aulanier
2009/123	Site Montesquieu - Vente d'un lot à France Littoral Développement	Adopté à l'unanimité
2009/124	Subventions aux associations	Adopté à l'unanimité

Compte-rendu analytique

2009/97 - Mise en œuvre d'une politique intercommunale d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : Madame SECCO

L'objectif du transfert de cette compétence est d'élargir et d'améliorer l'accueil sur l'ensemble du territoire. Ceci permettra d'accompagner les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil et de favoriser le choix et l'accès aux différents modes d'accueil.

Actuellement, six structures sont gérées par les communes et le SICAL, ainsi que deux crèches familiales.

La Communauté de Communes de Montesquieu compte 1 135 enfants âgés de 0 à 3 ans.

Dans l'optique du transfert, une étude a été menée sur les aspects patrimoniaux et techniques, les ressources humaines et les éléments financiers, ainsi que sur l'organisation intercommunale de ce nouveau service.

La méthodologie retenue a été d'associer tous les acteurs concernés par ce transfert.

Au niveau des ressources humaines, il est prévu de recruter un agent pour assurer le petit entretien des structures.

Au niveau des postes, ce sont 56 agents qui vont être transférés et 6 postes créés pour stagiairiser des agents contractuels. Sont également repris, une personne en apprentissage et un CAE.

Le capital restant dû au niveau des emprunts est de 1 923 000 €, les frais financiers s'élèvent à 773 643 €. Le service finance s'attachera dès septembre à renégocier la totalité de ces emprunts.

La CCM va développer un guichet unique, afin de calibrer les attentes des familles en termes d'accueil, de présenter aux parents les différents modes de garde, un dossier unique de préinscription pour l'accueil collectif et familial, et la transmission des données des assistantes maternelles indépendantes par le RAM. La commission d'attribution attribuera les places en accueil collectif. Les familles qui n'auront pas pu être satisfaites seront accompagnées vers un autre mode de garde.

Monsieur PEYROUT revient sur le vote d'abstention de Martillac lors d'un précédent conseil. Il est satisfait de voir que les réponses à leurs questions se trouvent dans cette présentation.

Monsieur GACHET note que dans les délibérations sont prévues d'une part l'augmentation de la capacité d'accueil de certaines structures et d'autre part la création de nouvelles structures. Il souhaite savoir quand ceci sera effectif.

Monsieur le Président répond que la CAF a été sollicitée pour la création de deux structures, mais n'a pour l'instant répondu que sur une structure qui sera située à Saint Médard d'Eyrans. Quant à la seconde structure, deux possibilités avaient été évoquées à Saint Selve et Saint Morillon. Enfin, il a été évoqué la possibilité d'accueillir à Béthanie des enfants ordinaires et porteurs de handicap.

Monsieur FATH informe qu'il a plaidé auprès de la CAF afin d'avoir un maillage le plus complet possible du territoire. Il a demandé à ce que le projet sur Béthanie soit étudié car il répond à la demande de parents d'enfants porteurs de handicap, et pourrait également accueillir des enfants ordinaires. Il a également demandé à ce que la proposition de Saint Selve soit étudiée, de manière à proposer aux parents un choix le plus large possible.

Monsieur NARDI rappelle que bien que la Brède ait été favorable au transfert, des réserves avaient été émises quant aux conditions. En effet, les aspects patrimoniaux posaient des questionnements, mais qui ont été levés. La Brède a cependant souhaité mentionner dans sa délibération que ce bâtiment devait être affecté à la crèche.

Monsieur AULANIER s'interroge sur la confection des repas, qui peut être un moyen de créer de l'emploi, notamment pour des femmes éloignées de l'emploi et à temps non complet.

Monsieur le Président souligne qu'une délibération est justement proposée relative aux repas. L'objectif est de tendre vers une fabrication des repas in situ.

Adopté à l'unanimité

2009/98 - Règlement de fonctionnement des structures d'accueil collectif et familial

Rapporteur : Madame CHENNA

Ce règlement sera commun à l'ensemble des structures. Y sont reprises les règles à respecter par le personnel, les horaires d'ouverture, l'accueil des enfants, la santé, la tarification, les intervenants extérieurs, les modalités d'information et de participation des parents.

Ce règlement a été élaboré avec l'ensemble des directrices des structures, la PMI et la CAF. C'est une synthèse des règlements préexistants dans les différentes structures.

Adopté à l'unanimité

2009/99 - Tarification des structures d'accueil collectif et familial

Rapporteur : Madame CHENNA

Dans le cadre du CEJ, la CAF impose de retenir le taux d'effort pour la participation des familles. Cette tarification varie en fonction du nombre d'enfants et des ressources.

Afin de simplifier la gestion des plannings, de la préinscription et de la facturation, la CCM s'est doté d'un logiciel (NOE) qui sera installé dans toutes les structures.

Adopté à l'unanimité

2009/100 - Commission d'attribution des places en accueil régulier dans les structures collectives et familiales

Rapporteur : Madame SECCO

La CCM va gérer l'attribution des places en accueil régulier à compter de septembre 2010.

La volonté de la CCM est de rendre un service équitable aux familles.

Plusieurs catégories de critères seront prises en compte : les critères techniques (âge de l'enfant, besoin de la famille), les critères de priorité (lieu d'habitation), les dates de préinscription, la fratrie..., les critères sociaux (ressources, composition familiale).

Monsieur GACHET souhaite savoir si le représentant élu au sein de la commission doit être un élu communautaire.

Monsieur le Président répond que c'est au choix du maire.

Adopté à l'unanimité

2009/101 - Transfert des personnels petite enfance

Rapporteur : Madame SECCO

Cette délibération permet le transfert de 56 postes d'agents titulaires dans les structures.

Adopté à l'unanimité

2009/102 - Tableau des effectifs

Rapporteur : Madame SECCO

Il s'agit de l'ouverture de sept postes destinés à des agents qui étaient en CDD depuis plusieurs années et qui vont être stagiaires.

Adopté à l'unanimité

2009/103 - Rémunération des assistantes maternelles

Rapporteur : Madame CHENNA

Le salaire est calculé par rapport à un taux horaire et au nombre d'enfants confiés et non plus au forfait journalier.

Adopté à l'unanimité

2009/104 - Conventions avec des intervenants spécialisés et pédagogiques

Rapporteur : Madame CHENNA

Les intervenants spécialisés interviennent dans le cadre réglementaire, car il s'agit des psychologues, des diététiciens, des médecins. Le taux horaire a été fixé entre 50 et 60€.

Les intervenants pédagogiques sont issus du projet de chaque structure, et peuvent être par exemple de l'éveil corporel, musical... Le taux horaire est fixé entre 30 et 50€.

Adopté à l'unanimité

2009/105 - Conventions de prestation de service avec les communes pour la restauration des structures multi accueil

Rapporteur : Madame SECCO

Trois communes disposent de cuisines centrales et approvisionnent en liaison chaude les structures (Léognan, Martillac et Saucats). Il est proposé de signer avec ces communes, afin de continuer à bénéficier de ce service.

Adopté à l'unanimité

2009/106 - Vote du budget primitif - budget annexe petite enfance - exercice 2009

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Ce budget prend en compte les quatre derniers mois de l'année, et peut paraître élevé car il ne tient pas compte des différentes subventions qui sont versées avec une année de décalage.

En ce qui concerne le fonctionnement, les charges à caractère général, les charges de personnel, le remboursement des intérêts et le virement à la section d'investissement.

En ce qui concerne l'investissement, le remboursement du capital des emprunts, l'achat de logiciels, lancement d'études pour la future crèche.

Adopté par 38 voix pour et 4 abstentions
Mme Dufranc, M Dufranc, M Nardi, M Laffargue

Monsieur FATH souhaite faire une rétrospective de ce qui a été réalisé depuis 2002 :

- Le développement économique : reprise puis remise en état des ZAE, extension de la Technopole,
- Environnement : gestion des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire, bords de Garonne, DIG sur les cours d'eau,
- Social : emploi, transports scolaires, petite enfance, pôle Béthanie.

Monsieur le Président souligne qu'au travers du transfert de cette compétence, l'attribution de compensation n'a pas été impactée, et que cette compétence sera entièrement autofinancée par la CCM.

2009/107 - Décision modificative n° 1 au budget principal de la CCM

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

L'Office de tourisme a subi des dégradations (tags) et il convient de le remettre en état. Il faut donc créditer le chapitre 23 de 15 000 € de manière à effectuer ces travaux.

Adopté par 38 voix pour et 4 abstentions
Mme Dufranc, M Dufranc, M Nardi, M Laffargue

2009/108 - Décision modificative n° 1 au budget annexe du Centre de Ressources

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Afin d'effectuer quelques travaux de rénovation, il convient de créditer de 30 000 € le chapitre 21.

Adopté par 38 voix pour et 4 abstentions
Mme Dufranc, M Dufranc, M Nardi, M Laffargue

2009/109 - Décision modificative n° 1 au budget annexe Extension du site Montesquieu

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il convient de réaliser de menus travaux de VRD pour lesquels il manque 3 000 € au chapitre 11.

Adopté par 38 voix pour et 4 abstentions
Mme Dufranc, M Dufranc, M Nardi, M Laffargue

2009/110 - Décision modificative n° 1 au budget annexe des ordures ménagères

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il convient d'annuler 20 000 € de titres d'Eco Emballages et de les prendre sur les dépenses imprévues du chapitre 22.

Adopté par 38 voix pour et 4 abstentions
Mme Dufranc, M Dufranc, M Nardi, M Laffargue

2009/111 - Nomenclature des marchés publics - recensement des besoins

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il est nécessaire d'effectuer un recensement en adéquation avec les compétences communautaires et d'adapter au mieux la nomenclature.

Adopté à l'unanimité

2009/112 - Action sociale en faveur des personnels de la CCM

Rapporteur : Monsieur le Président

Depuis plusieurs années, la CCM a mis en place des prestations en faveur de son personnel, notamment par son adhésion auprès du CNAS et par l'instauration des chèques déjeuner.

Non soumis au vote

2009/113 - Modalités d'application du temps partiel

Rapporteur : Monsieur le Président

Certains personnels souhaitent bénéficier d'un temps partiel. Afin de répondre à leur demande, cette délibération décline les différents cas d'octroi du temps partiel ainsi que ses modalités d'application.

Adopté à l'unanimité

2009/114 - Création d'une nouvelle déchetterie - avis de principe

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Il est proposé de délibérer sur cet avis de principe de créer une troisième déchetterie, d'une part afin de pouvoir lancer les premiers dossiers de demande d'aide, et d'autre part afin que la commune puisse exercer son droit de préemption. Le terrain pressenti se situe aux confins de Cadaujac, Saint Médard d'Eyrans et Martillac.

Monsieur le Président souligne l'intérêt de construire cet équipement, au vu de l'état de la déchetterie de l'Arnahurt.

Madame DUFRANC souhaite savoir si l'emplacement de cette déchetterie est connu.

Monsieur le Président répond qu'à ce jour nous en sommes à la recherche d'un terrain. L'emplacement qui a paru le plus judicieux se situe au niveau de l'échangeur n°1.

Adopté à l'unanimité

2009/115 - Marché d'exploitation et de gestion des déchetteries communautaires

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Le marché des déchetteries arrivant à expiration, il convient de le relancer, en incluant une éventuelle troisième déchetterie.

Monsieur le Président souligne que le coût n'est pas neutre, puisqu'en 2008 cela représentait 836 000 €.

Adopté à l'unanimité

2009/116 - Collecte de vêtements - partenariat avec le Relais Gironde

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Le Relais Gironde a pour objet la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois durables pour les personnes en grande difficulté, au moyen de la collecte, du tri et de la valorisation des vêtements, linge de maison, chaussures...

Le Relais Gironde met à disposition des bornes de collecte à titre gracieux. Leur positionnement sera validé par la CCM et la commune. La collecte et l'entretien sont à leur charge.

Outre le volet social, Monsieur LEMIRE souligne le volet économique, car la CCM a un potentiel de 430 tonnes, ce qui représente 5% du tonnage traité par la CCM et donc une économie de près de 40 000 €.

Il rappelle que dans certains centres commerciaux, il existe des collectes de vêtements à titre privé. Il rappelle que le Secours Populaire à Martillac récupère également les vêtements et que chacun peut les porter ou il le veut.

Monsieur CLAVERIE se félicite qu'il n'y ait pas d'amalgame.

Monsieur AULANIER informe que le Secours Catholique dispose d'un point de collecte à la Brède.

Adopté à l'unanimité

2009/117 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets UCTOM année 2008

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

L'UCTOM porte à l'incinération à ASTRIA les 16 tonnes correspondant aux tonnages du canton de La Brède et de Podensac. L'UCTOM exploite le site de la déchetterie de Virelade et a préparé le transfert vers le site de Podensac.

Au niveau des grandes actions pour 2008, il y a eu la préparation du groupement de commandes qui regroupe 4 syndicats (230 000 habitants), l'étude diagnostic du site de Virelade.

Non soumis au vote

2009/118 - Club environnement

Rapporteur : Madame LIEBAUT JANY

Il s'agit de poursuivre les actions pédagogiques à destination des adolescents qui ont été mises en place en 2004.

Ces actions sont tournées vers l'environnement, par la découverte des bords de Garonne, le compostage...

Adopté à l'unanimité

2009/119 - Chantier international de jeunes bénévoles

Rapporteur : Madame LIEBAUT JANY

Une des pistes de travail qui ont émergé des groupes de travail, était la mise en place de ce chantier du 6 au 21 juillet. Douze jeunes venus de l'Europe sont là pour réaliser des travaux d'entretien sur les zones humides (arrachage de jussie et réhabilitation ferme de la Ronde). Ces chantiers sont organisés en deux temps : le matin travail sur le chantier, et l'après midi découverte du patrimoine du territoire.

Monsieur DANNE expose que ce chantier est composé de 9 jeunes venus de différents pays d'Europe et 3 jeunes d'Ayguemorte. Ce chantier s'articule autour de deux axes : le matin travail autour de la réhabilitation d'un puits et arrachage sur les cours d'eau et l'après midi découverte du territoire. Les jeunes du PRJ se sont fortement mobilisés pour travailler sur l'accueil l'après midi. Ces jeunes participeront au cinéma plein air par la mise en place d'un stand de pâtisseries.

Monsieur FATH souligne que c'est une action qui trouve ses racines il y a plusieurs années. Cette zone humide est propriété du Conseil Général. En 2005, une étude a permis d'aboutir à pas moins de 80 actions sur les 10 années à venir. L'idée de la valorisation de la ferme de la Ronde par un chantier international de jeunes bénévoles avait été retenue.

Adopté à l'unanimité

2009/120 - Construction du kiosque au château de La Brède - Marché de travaux - Lancement de la procédure

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'un partenariat entre la CCM, l'office de tourisme et la fondation pour implanter un kiosque à l'entrée du Château de la Brède de manière à améliorer la qualité de l'accueil. Ce kiosque permettra de déplacer le point d'information de la Brède.

Adopté à l'unanimité

2009/121 - ZAE des Pins Verts - Servitude de passage au profit de TIGF

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

Afin que le propriétaire puisse entretenir les conduites de gaz, il est proposé de faire une convention de passage à son profit.

Adopté à l'unanimité

2009/122 - ZAE des Pins Verts - Vente d'un lot à la SARL POWER COM

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

Cette société s'occupe d'une part de la récupération de points de permis et d'autre part de l'essai des voitures pour l'écriture d'articles pour les journaux spécialisés.

Monsieur AULANIER s'inquiète de la démonstration de sports mécaniques.

Monsieur CLAVERIE précise qu'il n'y a pas de circuit.

Adopté par 41 voix pour 1 abstention (M Aulanier)

2009/123 - Site Montesquieu - Vente d'un lot à France Littoral Développement

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

Cette société a construit le premier hôtel d'entreprises, dans lequel est installée la société B&G. Dans la mesure où il y a une forte demande, France Littoral souhaite construire un second hôtel d'entreprises.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur BONIN

Quatre subventions sont proposées ce soir :

- Comité de soutien du Mémorial de la Ferme de Richemont : il s'agit de l'édition d'une plaquette commémorative relatant la tragédie du Mémorial. Elle est destinée aux communes et aux établissements scolaires.
- ACPG/CATM : achat d'une sono car lors des différentes commémorations, les Anciens Combattants doivent être présents sur plusieurs endroits.
- ACPG/CATM : frais de fonctionnement et d'entretien du Mémorial.
- Jazz and Blues : organisation du festival du 5 au 13 juin dernier. C'est un festival qui rayonne sur le canton et bien au-delà.

Adopté à l'unanimité